



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9251 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et stationnement
Journée découverte du Triathlon
Samedi 25 septembre 2021
Plan d'eau

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2211-1, L.2211-2, L.2212-5 et L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4 ;

VU le décret 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que l'association Triathlon Remiremont Olympique Club organise une manifestation sportive intitulée "1er Festival Outdoor" sur le site du Plan d'Eau le samedi 25 septembre 2021;

CONSIDERANT qu'à cette occasion des mesures s'imposent pour assurer la sécurité du public et des participants;

ARRÊTONS

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits le samedi 25 septembre 2021 de 08h00 à 18h00 sur le parking du Lit d'Eau.

Article 2. Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement de cette manifestation seront mis en fourrière, exclusivement sur intervention des services de Police.

Article 3. - Toutes ces prescriptions ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires conformément à l'article R.311.1 du Code de la Route, lorsqu'ils se rendent sur les lieux où leur intervention urgente est nécessaire.

Article 4. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux, en liaison avec les Services de Police.

Article 5. - La surveillance de la signalisation s'effectuera sous la seule responsabilité des organisateurs pour tout dommage éventuel.

Article 6. - Le Commissariat de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le lundi 12 juillet 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Presse.
- Organisateur
- Affichage.
- Affichage Plan d'Eau
- Chef de Pôle TCV.
- Responsable des Ateliers
- Dossier Mairie